

Lancement du dispositif AOA et du tutorat

Accueil, Orientation et Accompagnement pour favoriser la réussite des étudiants en Licence

Du 10 octobre 2018 au 10 octobre 2018



Dans le cadre du label "Nouveaux Coursus à l'Université" (NCU) obtenu par le programme SPACE, l'UPPA a mis en place, au 1^{er} semestre de la rentrée 2018, un dispositif d'Accueil, d'Orientation et d'Accompagnement (AOA) pour les étudiants de 1^{ère} année de Licence (L1).

Accueil, Orientation et Accompagnement (AOA)

Le dispositif AOA a pour but :

- d'accompagner les étudiants vers leur réussite à l'université en leur permettant de construire (ou réfléchir à) leur projet d'études et professionnel tout au long de leur parcours de licence,
- de proposer un suivi individualisé, dès septembre, pour connaître leurs éventuelles difficultés et contraintes,
- de mettre en place des actions adaptées pour augmenter leurs chances de réussite dès la L1.

Un accompagnement individualisé

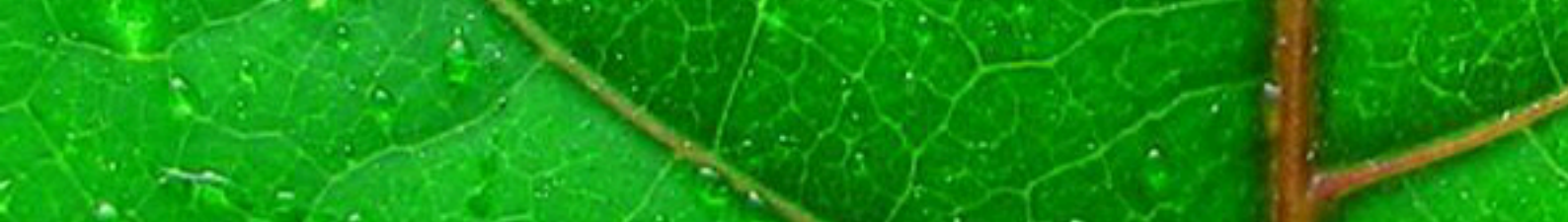
Cet **accompagnement individualisé** de l'étudiant est réalisé par l'équipe pédagogique de chaque licence, via les **directeurs d'études et les enseignants relais**, en étroite collaboration avec les services universitaires d'aide aux étudiants (service d'orientation et insertion professionnelle, médecine préventive, service des sports, maison de l'étudiant, cellule handicap...).

À la rentrée de L1, tous les étudiants remplissent un **questionnaire** portant sur ses prérequis avant la L1, son statut à l'entrée en L1, sa situation personnelle, ses activités hors cursus et le temps consacré. Ces informations permettent de connaître le parcours antérieur de l'étudiant et ses conditions d'études pour pré-identifier les facteurs de non réussite. À partir de celui-ci et des notes de contrôle continu, des appréciations en TD, de test de positionnement dans certaines disciplines, l'équipe pédagogique identifie, avant l'entretien, le profil en termes de réussite lors du **Bilan Intermédiaire d'Accompagnement** (BIA) et émet une pré-proposition d'accompagnement :

- pour ceux qui **excellent**, des aménagements de parcours sont possibles ;
- pour ceux qui rencontrent des difficultés disciplinaires et méthodologiques, du **tutorat par les pairs** est proposé pour y pallier ;
- pour ceux qui émettent le souhait de changer de formation, un accompagnement à la **réorientation** est mis en place pour préparer leur futur dossier de candidature, tout en restant dans la formation.

Cette proposition est alors discutée directement avec chaque étudiant lors d'un **entretien individualisé**. Après accord des deux parties, l'étudiant signe avec l'équipe pédagogique un contrat de réussite qui les engage ensemble dans cette démarche.

Un contrat de réussite avec l'étudiant



Pour aider au déroulement de ce dispositif d'identification et d'accompagnement, l'UPPA a développé une **plateforme** interne et sécurisée permettant :

- de faciliter la lecture des différents éléments de décision issus des évaluations et du questionnaire lors du BIA pour préparer l'entretien ;
- d'archiver ces données pour suivre les étudiants sur leurs 3 années de Licence ;
- de signer directement le contrat de réussite entre le directeur d'études et/ou l'enseignant relais.

A ce jour, 9 licences ont proposé ce nouveau dispositif à leurs étudiants. Dès la rentrée 2019, tous les étudiants inscrits en 1^{ère} année de Licence à l'UPPA, tous campus confondus, bénéficieront de cet accompagnement à la réussite.

Contact :  **Eve PÉRÉ**, vice-présidente déléguée à l'orientation et à l'insertion professionnelle, chargée de la mise en place de l'AOA dans le projet SPACE

Tutorat par les pairs

Le programme SPACE s'appuie sur un service de tutorat par les pairs construit comme des actions d'aide, de soutien ou d'accompagnement organisées au sein des licences de l'UPPA et prodiguées par des pairs plus expérimentés. Ce tutorat repose sur trois innovations majeures.

- La première innovation tient au **ciblage préalable des étudiants de première année de licence** amenés à suivre ce dispositif *via* la plateforme AOA (Accueil Orientation Accompagnement) et des entretiens individuels.
- La deuxième innovation porte sur **l'accompagnement des tuteurs** (des étudiants de troisième voire de deuxième année de licence) : les tuteurs ont accès à des séances de régulation organisées par un professeur de sciences de l'éducation et des ateliers pédagogiques organisés par le Service universitaire de pédagogie.
- La troisième originalité du tutorat SPACE a trait à **la valorisation de l'action du tuteur**. Chaque tuteur peut, grâce à ce dispositif, valider une UE libre voire une UE stage ; il peut également, au terme de son action/apprentissage, être certifié (ce qui figurera en supplément à son diplôme) pour ensuite être rémunéré lors des futures campagnes de tutorat.

A ce jour, le programme SPACE encadre 44 tuteurs (aidant potentiellement 6 étudiants chacun) sur 9 licences de l'UPPA. Dès l'année prochaine, il sera étendu à toutes les licences de l'UPPA.

Contact :  **Patrice Cassagnard**, chargé de mission SPACE